

Corrigé et barème – La condition ouvrière et les mouvements sociaux

Socialisme, syndicalisme et luttes sociales au XIX^e siècle

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 4^e

Exercice 1 – Définir et distinguer

(4 pts)

- a) Le prolétariat est la classe des ouvriers qui ne possèdent que leur force de travail, louée contre un salaire ; la bourgeoisie industrielle possède les usines, les machines et les capitaux, et vit du profit. (1)
- b) La grève est une action : l'arrêt collectif du travail (légale en 1864). Le syndicat est une organisation permanente qui défend les ouvriers (légal en 1884). (1)
- c) Doctrine qui critique le capitalisme et veut une société égalitaire où les richesses sont partagées. Ex. : marxisme révolutionnaire (Marx, Guesde) contre réformisme parlementaire (Jaurès) ; ou anarchisme (Proudhon). (1)
- d) Faux : la Commune n'est pas une grève mais une insurrection politique : Paris se donne un gouvernement révolutionnaire (18 mars – 28 mai 1871) et est écrasé par l'armée pendant la Semaine sanglante. (1)

Erreur fréquente — Grève, révolte, révolution : trois formes de lutte différentes, de l'arrêt du travail à la prise du pouvoir.

Exercice 2 – Repères chronologiques

(4 pts)

- a) Révolte des canuts → loi Waldeck-Rousseau → Deuxième Internationale → charte d'Amiens. (1)
- b) 1831 · 1884 · 1889 · 1906. (1)
- c) 1884 – 1791 = **93 ans**. (1)
- d) Sous le Second Empire (Napoléon III, 1864) : l'empereur, contesté, cherche à gagner le soutien des ouvriers face aux républicains et aux notables. (1)

Repère — Le mouvement ouvrier traverse tous les régimes : monarchie de Juillet (canuts), Second Empire (grève), III^e République (syndicats, lois sociales).

Exercice 3 – Lecture d'un tableau : les grèves en France

(4 pts)

- a) $1\,502 \div 313 \approx 4,8$: le nombre de grèves est presque multiplié par 5. (1)
- b) $1890 : 119\,000 \div 313 \approx 380$ grévistes par grève ; $1906 : 438\,000 \div 1\,309 \approx 330$ grévistes par grève. (1)
- c) 1906 (438 000) : la catastrophe de Courrières (mars, 1 099 morts) déclenche la grève des mineurs du Nord, et la CGT lance le 1^{er} mai 1906 une campagne nationale pour la journée de 8 heures. (1)
- d) En 1895, il y a plus de grèves qu'en 1890 (405 contre 313) mais moins de grévistes (46 000 contre 119 000) ; de même 1910 contre 1906. Le nombre de grévistes dépend de la taille des entreprises touchées : quelques grandes grèves de mineurs pèsent plus que beaucoup de petites grèves d'ateliers. (1)

Le point clé — Après la loi de 1884 et la fondation de la CGT (1895), la grève devient un outil ordinaire, organisé, et non plus une explosion isolée.

Exercice 4 – Analyse de document : la loi du 22 mars 1841*(4 pts)*

- a) Texte de loi voté le 22 mars 1841 sous la monarchie de Juillet (Louis-Philippe), première loi sociale française, adoptée après l'enquête de Villermé (1840) sur les ouvriers du textile. (1)
- b) 8 ans minimum ; un enfant de 10 ans ne peut travailler plus de 8 heures par jour, contre au moins 15 heures selon Villermé : la loi divise presque la journée par deux, sur le papier. (1)
- c) Les petits ateliers de 20 ouvriers ou moins, sans machine à vapeur. Or une grande partie des enfants y travaillent (artisanat, travail à domicile) : ils restent sans protection. (1)
- d) Un enfant de moins de 12 ans doit aller à l'école pour être embauché. Mais l'école n'est ni gratuite ni obligatoire (elle ne le devient qu'en 1881-1882), et aucun inspecteur ne vérifie : la loi est peu appliquée. (1)

Méthode — Devant une loi, cherche toujours ce qu'elle interdit, qui elle oublie, et qui la fait respecter : c'est là que se mesurent ses limites.

Exercice 5 – Développement construit : comment les ouvriers améliorent-ils leur condition ?*(4 pts)*

- a) Attendu : introduction qui situe (industrialisation, XIXe siècle) et annonce le plan ; trois parties ; vocabulaire précis ; conclusion. (1)
- b) Ex. : journées de 12 à 15 heures ; 2 F par jour pour un homme, 0,50 F pour un enfant ; enfants au travail dès 8 ans ; courées de Roubaix ; Courrières (1906) ; aucune protection sociale. (1)
- c) Ex. : révoltes (canuts 1831, juin 1848, Commune 1871) puis grèves organisées (Carmaux 1892) ; syndicats légaux (1884), CGT (1895) ; partis : SFIO (1905, Jaurès) ; Internationales (1864, 1889). (1)
- d) Ex. : 1841 (enfants), 1884 (syndicats), 1898 (accidents), 1906 (repos hebdomadaire), 1910 (retraites à 65 ans) ; limites : lois mal appliquées, pas d'assurance maladie, journée de 8 h seulement en 1919. (1)

À retenir — Condition, luttes, résultats : un plan chronologique et thématique à la fois, qui montre que chaque loi répond à une lutte.